La Deuxième République et le Second Empire : cours d’histoire première à télécharger en PDF

Cours d’histoire – Première

Ce cours d’histoire de première sur « La Deuxième République et le Second Empire » fait partie du thème « La France dans l'Europe des nationalités (1848-1871) ». Tu y trouves d’abord la leçon complète, avec ses documents, ses cartes et ses définitions, puis l’essentiel à retenir. Ensuite, entraîne-toi avec les exercices du chapitre, teste-toi avec le QCM et prépare l’évaluation avec le contrôle.

Problématique : Comment la Deuxième République, fondée sur le suffrage universel masculin, débouche-t-elle sur le Second Empire, et quelles transformations ce régime impose-t-il à la France et à Paris ?

Le 24 février 1848, le roi Louis-Philippe quitte les Tuileries en fiacre, abandonnant un trône que personne ne défend. Quatre ans plus tard, le 2 décembre 1852, on proclame un autre régime : le neveu de Napoléon Ier devient empereur sous le nom de Napoléon III. Près de huit millions d'électeurs l'approuvent.

Entre ces deux dates, la France a connu une expérience unique : la première République où tous les hommes votent, qui abolit l'esclavage mais qui s'achève par un coup d'État. Puis vient un Empire qui reste au pouvoir dix-huit ans, impose l'ordre, favorise l'économie et transforme la capitale, avant de s'effondrer à Sedan. Ce chapitre se demande comment un régime né de la souveraineté du peuple a pu conduire à un pouvoir personnel, et comment ce pouvoir a transformé la France.

Problématique : comment la Deuxième République, fondée sur le suffrage universel masculin, débouche-t-elle sur le Second Empire, et quelles transformations ce régime impose-t-il à la France et à Paris ?

1. La Deuxième République (février 1848 - décembre 1851)

Février 1848 : une république démocratique et sociale

Après la campagne des banquets, l'interdiction d'une réunion à Paris provoque l'insurrection des 22-24 février 1848. Louis-Philippe abdique le 24 et un gouvernement provisoire se forme à l'Hôtel de Ville, avec le poète **Lamartine**, le physicien Arago, l'ouvrier Albert et le socialiste Louis Blanc. On proclame la République. Le 25 février, devant l'Hôtel de Ville, Lamartine refuse que le drapeau rouge, symbole de la révolution sociale, remplace le drapeau tricolore. Le gouvernement l'adopte pourtant avec une rosette rouge comme compromis. Il proclame le droit au travail et crée des ateliers nationaux pour les chômeurs de la capitale.

Félix Philippoteaux, Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris repoussant le drapeau rouge, 25 février 1848, huile sur toile, 1848, Petit Palais, Paris.

Les premières mesures donnent à la République un caractère démocratique. On supprime la peine de mort en matière politique (26 février). On garantit la liberté de la presse et de réunion. Surtout, on instaure le **suffrage universel masculin** par les décrets de début mars. Le nombre d'électeurs passe d'environ 246 000 sous la monarchie de Juillet à environ neuf millions. Les femmes en restent exclues, malgré quelques revendications.

> **Définition : suffrage universel masculin**
>
> Système dans lequel tous les hommes adultes (21 ans en 1848), sans condition de fortune, peuvent voter et être élus. Les femmes n'obtiendront le droit de vote en France qu'en 1944. Le suffrage est « universel » par opposition au suffrage censitaire.

Document 1 – La Constitution du 4 novembre 1848

> Article 1er. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. - Elle est inaliénable et imprescriptible. - Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.
>
> Article 6. L'esclavage ne peut exister sur aucune terre française.
>
> Article 24. Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret. Article 25. Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Constitution du 4 novembre 1848 (texte du Conseil constitutionnel, conseil-constitutionnel.fr).

Commentaire. L'Assemblée constituante, élue le 23 avril 1848 au suffrage universel, vote la Constitution. L'article 1er affirme que la souveraineté « réside dans l'universalité des citoyens français » : elle n'appartient ni au roi ni à une élite. Le suffrage est direct, universel et secret, « sans condition de cens » : la rupture avec le suffrage censitaire est complète. L'article 6 proclame que « l'esclavage ne peut exister sur aucune terre française ». Le texte garde cependant une limite : le mot « citoyens » ne désigne que des hommes.

L'abolition de l'esclavage (27 avril 1848)

La Deuxième République met en œuvre un combat ancien. La Convention avait aboli l'esclavage en 1794, puis Bonaparte l'avait rétabli en 1802 dans les colonies. Sous la monarchie de Juillet, le mouvement abolitionniste grandit, en particulier avec **Victor Schœlcher** (1804-1893). Dès le 4 mars 1848, il préside la commission chargée de préparer l'abolition. Le gouvernement signe le décret le **27 avril 1848**.

Document 2 – Le décret d'abolition de l'esclavage (27 avril 1848)

> Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ; qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du

> droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : Liberté, Égalité, Fraternité.
>
> Article 1er. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. A partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.
>
> Article 5. L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.

Décret du Gouvernement provisoire abolissant l'esclavage dans les colonies, 27 avril 1848 (texte publié par Victor Schœlcher, Wikisource).

Commentaire. Le texte justifie l'abolition par les principes : l'esclavage est un « attentat contre la dignité humaine » et une « violation flagrante du dogme républicain », la devise « Liberté, Égalité, Fraternité ». L'abolition est effective deux mois après la promulgation dans chaque colonie ; dès l'annonce, les châtiments corporels et les ventes sont interdits. Mais l'article 5 prévoit une indemnité pour les propriétaires d'esclaves, les « colons », et aucune pour les esclaves. L'abolition est appliquée entre mai et décembre 1848 (Martinique et Guadeloupe en mai, Guyane en juin, Réunion en décembre). Les anciens esclaves deviennent des citoyens : ils élisent des députés, comme Schœlcher lui-même, élu aux Antilles.

François-Auguste Biard, Proclamation de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, 1849, huile sur toile, château de Versailles.



Les colonies concernées par le décret d'abolition de l'esclavage du 27 avril 1848 (schéma simplifié).

> **Définition : abolition de l'esclavage**
>
> Suppression légale de l'esclavage, c'est-à-dire du droit de posséder des êtres humains comme des biens. La France abolit l'esclavage une première fois en 1794, puis définitivement le 27 avril 1848.

Les journées de juin et la Constitution

La situation sociale se dégrade : le chômage reste fort. Les élections du 23 avril 1848 donnent une majorité de républicains modérés et de monarchistes, qui voient dans les ateliers nationaux une charge pour les finances. Quand le gouvernement décide de les fermer (21 juin), les ouvriers parisiens se soulèvent du 23 au 26 juin. Le général Cavaignac, qui a reçu les pleins pouvoirs, réprime l'insurrection avec l'armée. L'archevêque de Paris, Mgr Affre, venu s'interposer, reçoit une blessure mortelle. Il y a plusieurs milliers de morts. On arrête des milliers d'insurgés et on les déporte en Algérie. Ces journées creusent un fossé entre la bourgeoisie et le monde ouvrier et poussent les possédants vers « l'ordre ».

Barricade de la porte Saint-Denis, 23 juin 1848, gravure de Réville d'après un dessin de Jules David, musée Carnavalet.

La Constitution du 4 novembre 1848 donne le pouvoir législatif à une Assemblée unique. Elle crée un président de la République élu au suffrage universel direct pour quatre ans, non rééligible immédiatement (article 45). Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, l'emporte avec 74,2 % des suffrages exprimés. Il bénéficie de la gloire de son nom, du soutien des paysans, des conservateurs du « parti de l'Ordre » et du rejet des républicains de la première heure.

- **22-24 février 1848** révolution de Février, chute de Louis-Philippe
- **mars 1848** suffrage universel masculin
- **27 avril 1848** abolition de l'esclavage
- **23-26 juin 1848** journées de juin
- **4 novembre 1848** Constitution de la IIème République
- **10 décembre 1848** élection de Louis-Napoléon Bonaparte
- **31 mai 1850** loi restreignant le suffrage
- **2 décembre 1851** coup d'État
- **20-21 décembre 1851** plébiscite
- **2 décembre 1852** proclamation de l'Empire
- **2 septembre 1870** Sedan
- **4 septembre 1870** chute de l'Empire

2. Du président au coup d'État (1848-1851)

Une République conservatrice

Les élections législatives de mai 1849 donnent la majorité au parti de l'Ordre, qui regroupe les monarchistes et les conservateurs. Cette majorité mène une politique conservatrice. Elle organise l'expédition de Rome pour rétablir le pape (1849). Elle vote la loi Falloux sur l'enseignement (1850), qui donne un rôle important à l'Église. Enfin, la loi du 31 mai 1850 exige trois ans de résidence dans la commune pour voter et retire le droit de vote à des millions

d'ouvriers mobiles. Louis-Napoléon se démarque de la majorité, se présente en défenseur du suffrage universel et multiplie les voyages en province pour gagner l'opinion.

Le président contre l'Assemblée

Le blocage vient de la Constitution elle-même. Le président ne peut pas être réélu avant quatre ans (article 45) : son mandat se termine en mai 1852. Pour le prolonger, il faudrait réviser la Constitution, ce qui exige une majorité des trois quarts de l'Assemblée. En juillet 1851, l'Assemblée discute la révision. Victor Hugo, député de la gauche républicaine, s'oppose violemment au projet de prolonger le mandat du président.

Document 3 – Victor Hugo s'oppose à la révision (17 juillet 1851)

> Quoi ! après Auguste, Augustule ! Quoi ! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit ! […] Non ! après Napoléon le Grand, je ne veux pas de Napoléon le Petit !

Victor Hugo, discours à l'Assemblée législative sur la révision de la Constitution, 17 juillet 1851 (Actes et paroles, Avant l'exil).

Commentaire. Hugo s'adresse à la droite de l'Assemblée qui prépare la prolongation de Louis-Napoléon. Il oppose l'oncle, « Napoléon le Grand », à son neveu, « Napoléon le Petit » : l'expression, accueillie par un tumulte, devient célèbre. L'allusion à « Auguste » et « Augustule », le dernier empereur romain, rappelle que les empires finissent mal. L'Assemblée rejette finalement la révision le 19 juillet 1851 : elle obtient une majorité mais pas les trois quarts exigés. Le président n'a plus de moyen légal de rester au pouvoir.

Le 2 décembre 1851

Dans la nuit du 1er au 2 décembre 1851, anniversaire d'Austerlitz et du sacre de Napoléon Ier, Louis-Napoléon fait arrêter les principaux opposants, dont Thiers et Cavaignac, occupe Paris par l'armée et dissout l'Assemblée. Il agit avec l'aide de son demi-frère Morny et du général Saint-Arnaud. Il rétablit le suffrage universel (restreint en 1850) et propose au peuple un plébiscite qui lui donnerait le pouvoir de rédiger une nouvelle constitution.

Document 4 – La proclamation du 2 décembre 1851

> La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée qui devait être le plus ferme appui de l'ordre est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile ; elle attente aux pouvoirs que je tiens directement du Peuple ; elle encourage toutes les mauvaises passions ; elle compromet le repos de la France ; je l'ai dissoute, et je rends le Peuple entier juge entre elle et moi. […] Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple

> et en le protégeant contre les passions subversives.

Louis-Napoléon Bonaparte, « Appel au peuple », 2 décembre 1851 (Collection complète des lois, décrets..., Duvergier, t. 51, 1851, p. 481).

Commentaire. Louis-Napoléon justifie son acte par l'état de l'Assemblée, qui serait « un foyer de complots ». Il dit tenir son pouvoir « directement du peuple » et se pose en garant de l'ordre. Il présente le coup d'État comme un appel à la souveraineté populaire : c'est la formule du bonapartisme, un pouvoir personnel fondé sur le plébiscite. La résistance est vive.

Le député Baudin meurt sur une barricade (3 décembre), la troupe tire sur la foule du boulevard Montmartre (4 décembre) et des insurrections éclatent dans de nombreux départements, surtout dans le Midi et le Centre. La répression est brutale : arrestations massives, déportations en Algérie et en Guyane, exil pour des opposants comme Hugo, qui quitte la France pour Bruxelles puis Jersey et Guernesey.

Définition : bonapartisme

Doctrine politique d'un pouvoir fort, concentré dans les mains d'un chef qui prétend incarner la nation, légitimé par le plébiscite plutôt que par un parlement. Elle se réclame de Napoléon Ier et se veut à la fois protectrice de l'ordre et de l'égalité.

Définition : plébiscite

Vote par lequel les électeurs répondent par oui ou par non à une question posée par le chef de l'État, souvent sur sa propre personne. À la différence d'une élection, il n'offre pas le choix entre plusieurs candidats.

3. Le Second Empire : un pouvoir fort, une société qui change (1852-1870)

Du prince-président à l'empereur

Le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 donne 7 481 231 « oui » contre 647 292 « non ». Louis-Napoléon reçoit le mandat de rédiger une constitution, promulguée le 14 janvier 1852. Elle lui confie le pouvoir exécutif pour dix ans, la proposition des lois, la nomination des ministres, qui ne dépendent que de lui. Les assemblées (Corps législatif, Sénat, Conseil d'État) ont peu de pouvoir.

Un nouveau plébiscite (21-22 novembre 1852) approuve le rétablissement de l'Empire héréditaire par 7 824 189 « oui » contre 253 145 « non ». Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon devient Napoléon III. Le suffrage universel masculin demeure, mais le pouvoir l'encadre : candidatures officielles soutenues par les préfets, presse surveillée, interdiction des réunions politiques, police omniprésente.

Franz Xaver Winterhalter, Napoléon III en costume de sacre, 1855, huile sur toile. L'empereur, la main sur le sceptre, a

posé sa couronne sur un coussin.

L'empire autoritaire, puis libéral

Pendant les années 1850, le régime musèle l'opposition : républicains en exil ou en prison, journaux sous le régime de l'avertissement. Le régime s'appuie sur l'armée, l'Église, les notables et les paysans. À partir de 1860, il se libéralise : le Corps législatif obtient un droit d'adresse (1860) puis de véritables débats. La loi du 25 mai 1864 reconnaît le droit de grève. Les lois de 1868 assouplissent la presse et les réunions. En 1870, Napoléon III nomme Émile Ollivier à la tête d'un gouvernement parlementaire (l'Empire libéral). Il fait approuver les réformes par plébiscite (8 mai 1870 : 7 350 142 « oui », 1 538 825 « non »).

La politique extérieure veut redonner à la France un rôle de première puissance. Elle connaît des succès (guerre de Crimée, traité de Paris de 1856 ; guerre d'Italie en 1859 et annexion de la Savoie et de Nice en 1860, ratifiée par plébiscite). Elle essuie aussi des échecs, comme l'expédition du Mexique (1861-1867), qui s'achève par l'exécution de l'empereur Maximilien. La guerre déclarée à la Prusse en juillet 1870 aboutit à la défaite de Sedan (2 septembre 1870), où les Prussiens capturent l'empereur. L'Empire s'effondre le 4 septembre.

L'essor économique

Le Second Empire est une période de croissance. Les chemins de fer progressent : de moins de 4 000 kilomètres de lignes vers 1850 à près de 18 000 en 1870. De nouvelles banques (Crédit mobilier et Crédit foncier en 1852, Crédit lyonnais en 1863) financent l'industrie. Le traité de libre-échange avec le Royaume-Uni (1860) ouvre le pays à la concurrence. Les grands magasins apparaissent. Les expositions universelles de 1855 et 1867 montrent le dynamisme de l'industrie, et le canal de Suez, creusé par Ferdinand de Lesseps, est inauguré en 1869. Les ouvriers, plus nombreux, restent pauvres, mais ils obtiennent le droit de grève en 1864.

4. Haussmann et la transformation de Paris

Pourquoi transformer la capitale ?

En 1850, Paris est une ville médiévale : rues étroites, quartiers insalubres où le choléra a tué des milliers de personnes (1832, 1849), circulation difficile, barricades faciles à dresser. Napoléon III, qui a connu Londres, veut une capitale moderne, salubre, belle et pacifiée. Il nomme en juin 1853 comme préfet de la Seine le baron **Georges Eugène Haussmann** (1809-1891), administrateur autoritaire, qui reste en poste jusqu'en janvier 1870.

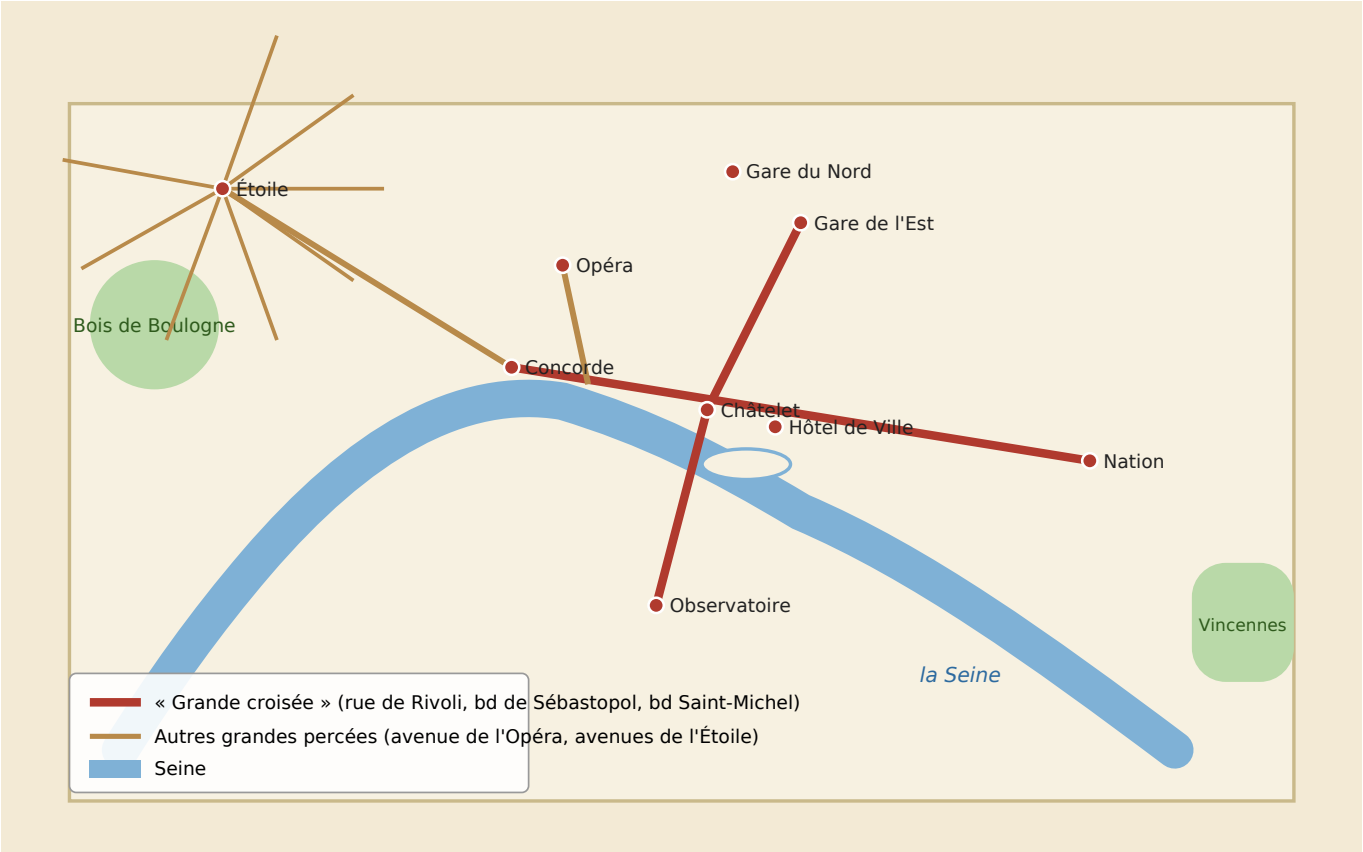
> **Définition : haussmannisation**
>
> Transformation de Paris au milieu du XIXème siècle sous la direction du préfet Haussmann : percement de larges avenues et de boulevards bordés d'immeubles uniformes, construction d'égouts, d'adductions d'eau, de gares, de parcs et d'équipements publics.

Les grands travaux

Le préfet réalise, avec les ingénieurs Belgrand (eau, égouts) et Alphand (parcs et promenades) et l'architecte Baltard (Halles), un plan très vaste. Il perce une « grande croisée ». Il prolonge la rue de Rivoli d'ouest en est. Le boulevard de Strasbourg et de Sébastopol puis le boulevard

Saint-Michel forment un axe nord-sud. Cet axe relie les gares de l'Est et du Nord à la Seine et au Quartier latin. De larges avenues partent de l'Étoile.

On lance aussi de nouveaux monuments, comme l'Opéra de Charles Garnier. Belgrand amène à Paris les eaux de la Dhuis et de la Vanne et agrandit considérablement les égouts. Alphand aménage de grands parcs (bois de Boulogne et de Vincennes, parc Monceau, Buttes-Chaumont). On démolit les anciens quartiers, ce qui rase beaucoup de logements populaires. En 1860, l'annexion des communes voisines porte les arrondissements de douze à vingt.



Paris transformé : la « grande croisée » et quelques percées du Second Empire (plan simplifié, positions approximatives).

Document 5 – L'Empereur commande les Halles

> L'Empereur, enchanté de la gare de l'Est, qui venait d'être achevée par M. Armand, Ingénieur-Architecte de la Compagnie, concevait les Halles Centrales construites d'après ce type de hall couvert en charpentes de fer, vitrées, qui abrite le départ et l'arrivée des trains. — « Ce sont de vastes parapluies qu'il me faut ; rien de plus ! » me dit-il un jour, en me chargeant de recevoir et de classer, pour les lui soumettre, les avant-projets qu'il avait provoqués, et en m'esquissant, par quelques traits de crayon, la silhouette qu'il avait en vue.

Georges Eugène Haussmann, Mémoires du baron Haussmann, t. III, Grands travaux de Paris, Victor-Havard, 1892, chapitre XIV.

Commentaire. Haussmann raconte, dans ses *Mémoires* publiés après sa disgrâce, comment

Napoléon III lui donne la forme des nouvelles Halles centrales : de « vastes parapluies » inspirés des gares de chemin de fer, c'est-à-dire des halles couvertes en fer et en verre. Le texte montre que l'initiative vient de l'empereur et que le préfet est l'exécutant ; il est aussi un témoignage sur le choix de matériaux modernes (le fer). On démolira les pavillons de Baltard en 1971.

Charles Marville, percement de l'avenue de l'Opéra au droit de la rue d'Antin, vers 1876, photographie, Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Une ville nouvelle, une ville contestée

Le Paris de Haussmann est plus propre, plus aéré, plus facile à traverser et à surveiller. Il est aussi plus cher, plus ségrégué : les loyers montent, on repousse les ouvriers vers la périphérie, Belleville et la banlieue. Le coût des travaux, financé par des emprunts, provoque en 1869 des critiques. Les opposants, comme Jules Ferry, dénoncent les « comptes fantastiques d'Haussmann ». Napoléon III écarte le préfet en janvier 1870. Les artistes expriment aussi leur nostalgie : Baudelaire, dans *Le Cygne*, dédié à Victor Hugo, pleure le vieux Paris disparu.

Document 6 – Baudelaire et le vieux Paris

> Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville / Change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel) […] Je ne vois qu'en esprit tout ce camp de baraques, / Ces tas de chapiteaux ébauchés et de fûts, / Les herbes, les gros blocs verdis par l'eau des flaques, / Et, brillant aux carreaux, le bric-à-brac confus.

Charles Baudelaire, « Le Cygne », Les Fleurs du mal, 2ème édition, 1861.

Commentaire. Le poète traverse le nouveau Carrousel, chantier des travaux du Louvre, et se souvient des baraques disparues. « Le vieux Paris n'est plus » : la ville change plus vite que le cœur humain. L'extrait donne le point de vue d'un artiste, sensible à la perte d'un monde, quand les contemporains admirent surtout la modernité.

À retenir

- La Deuxième République (1848-1851) instaure le suffrage universel masculin (mars 1848) et abolit l'esclavage (27 avril 1848) ; les journées de juin 1848 marquent la rupture entre républicains modérés et ouvriers.
- Élu président le 10 décembre 1848 avec 74,2 % des voix, Louis-Napoléon Bonaparte, empêché par la Constitution de se représenter, fait le coup d'État du 2 décembre 1851 et le fait approuver par plébiscite (7,5 millions de « oui »).
- Le Second Empire (1852-1870) est un régime autoritaire, qui se libéralise à partir de 1860, appuyé sur le suffrage universel, et qui stimule l'économie ; il s'effondre à Sedan (1870).
- Le préfet Haussmann (1853-1870) transforme Paris : percées, égouts, parcs, gares, monuments ; l'œuvre est admirée mais critiquée (coût, expulsion des plus pauvres).